Nombres de délégués -Afférents au Conseil : 49 - En exercice : 49 Qui ont pris part à la délibération : 38 Votes exprimés : 38 POUR : 0 CONTRE :0 Abstentions : 0

Date de la convocation :

26 novembre 2024

Date d'affichage:

26 novembre 2024

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DE L'YONNE

DELIBERATION

du CONSEIL COMMUNAUTAIRE de la **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SEREIN**

L'an deux mille vingt-quatre, le deux décembre, à dix-huit heures trente minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, à la salle annexe du gymnase de L'ISLE SUR SEREIN, sous la présidence de Monsieur Xavier COURTOIS, Président.

Présents: Philippe TRESPALLE - Jean-Marie MAURICE, absent excusé (représenté par Marc MARTIN) – Bruno CHARMET – Daniel RAVERAT – Nadine LEGENDRE - Philippe DESCHAUMES - Béatrice BOISE – Jacqueline DUPLESSY – Florian FRAYER, absent excusé (pouvoir à Pierre NOIROT) – Gilles SACKEPEY – Jacqueline DE DEMO - Jean-Louis GROGUENIN – Christian SCHILTZ – Stéphane MOREL – Rémy VIDAL - Christophe GENTIL - Stéphane BARDOUX – Sandra PICART - Jean-Michel SABAN – Clément POINTEAU , absent excusé (pouvoir à Sandra PICART) - Cloria JAOLAZA, absente excusée (pouvoir à Xavier COURTOIS) – François CAMBURET - Xavier COURTOIS – Claudine MANIGAULT – Michel GCHWEINDER – Nathalie LABOSSE – Daniel SIMONNET – Catherine VERNEAU, absente excusé (pouvoir à Nathalie LABOSSE) - Guy GUENIFFEY – Pascal DUBOIS – Claude CATRIN, absent excusé (pouvoir à Philippe TRESPALLE) - Christophe CHEYSSON – Sylvie CHARPIGNON - Christian LARDIN – Pierre NOIROT - Annie ROUSSEAU - Bernard ENFRUN – Michel CODRAN – Absents excusés : Hervé PASCAULT – Marcel GEORGES – Arnaud ROSIER – Philippe LARDIN – Hubert NAULOT – Marie-Laure GRIMARD -

Absents: Pierre-Yves ROY - Evelyne CALLEJA - Bertrand LEBLANC - Frédéric CARRE - Jacques ROBERT -

Secrétaire de séance : Rémy VIDAL -

Objet de la délibération

BUDGETS ENFANCE ET ECOLES SUBVENTION EQUILIBRE

Monsieur Stéphane MOREL, Vice-Président, rappelle que des subventions d'équilibre sont prévues dans les budgets enfance et écoles. Les crédits inscrits sont de 413 896 € pour le budget enfance et 1 018 514 € pour le budget écoles.

Ces subventions d'équilibre doivent faire l'objet d'une délibération du Conseil Communautaire.

Un point budgétaire a été réalisé. Il fait apparaître des besoins identiques aux montants prévisionnels.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée, à l'unanimité des membres présents,

ARRETE le montant de la subvention d'équilibre pour le budget de l'enfance à 413 896 € pour l'exercice 2024.

ARRETE le montant de la subvention d'équilibre pour le budget des écoles à 1 018 514 €, pour l'exercice 2024.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois que ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents. Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance,

Rémy VIDAL

Le Président, Xavier COURTOIS

PUBLIEE LE 06/12/2024